

Secteur Relations Internationales - Attribution de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Selon les barèmes adoptés par le Conseil Municipal le 7 avril 1997 et les demandes exprimées, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

1) à des établissements scolaires

- 3 000 F au Foyer socio-éducatif du Lycée Pergaud pour le déplacement de 29 élèves à Nüremberg (Allemagne) du 24 au 30 avril 1998 (échange scolaire).

- 1 300 F au Foyer socio-éducatif du Collège Notre-Dame pour l'accueil de 27 élèves de Fribourg (Allemagne) du 10 au 17 juin 1998 (échange scolaire).

- 806 F au Foyer socio-éducatif du Lycée Victor Hugo pour le déplacement de 16 élèves à Fribourg (Allemagne) du 17 au 24 octobre 1998 (échange scolaire).

2) à une association

- 336 F à la Jeune Chambre Economique pour l'accueil de 4 personnes de Huddersfield (Grande-Bretagne) du 19 au 24 juillet 1998 (échange professionnel).

Les subventions ne seront versées que sur présentation d'un compte rendu détaillé de l'opération.

En cas d'accord, la dépense, soit 5 442 F, sera imputée sur les crédits du service Relations Extérieures, chapitre 92.06. 6574.94036 CS 400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.